



Mieux vivre à Auxon Dessus

Mieux vivre à Auxon Dessus

Septembre

2011

Bulletin municipal
n°61

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2011

Membres présents et représentés : 15

2. NOMINATION DE M^{LE} CELINE VERGNORY SUR LE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE,

Céline est arrivée au secrétariat de notre mairie pour suivre une formation en alternance afin de préparer un bac professionnel. Formée sur place lui permettait de suivre l'ensemble des dossiers accompagnée de Mme Annie BARRAUD dont le départ en retraite était proche. Céline, très investie dans son travail, a rapidement été opérationnelle et appréciée tant par les habitants du village que par les organismes auxquels elle est confrontée au quotidien.

Mlle **Céline VERGNORY** vient d'obtenir son diplôme **d'Adjointe Administrative de 1^{ère} classe**.

Le Conseil Municipal à qui elle donne entière satisfaction, décide de la nommer sur le poste correspondant, pour une durée hebdomadaire de 35 h, à compter du 01/09/2011.

3. DECISION MODIFICATIVE BUDGET BOIS

Chaque année, l'ONF facture à la Commune les frais de garderie des espaces boisés. Cette année, la carrière d'Auxon-Dessus intégrée dans le calcul, l'ONF récupérera 12% du prix de la vente des cailloux. Cette taxe aurait pu être appliquée depuis l'ouverture de la carrière en 2003.

L'ONF aura de fait une vue sur la cubature ainsi que sur l'observance des lois afin de faire respecter la réglementation notamment le contrôle sur le nettoyage des poussières et boues, la mesure des explosifs ou encore le respect des mesures de sécurité (pas de stockage à l'entrée de la carrière : risque de glissement sur la route par temps de pluie).

Cette année, ce contrat de prestations de services se chiffrera à 2 500 € TTC

4. ACHAT DE JARDINIÈRES

Les travaux de réfection et de sécurisation de la voirie ont été réalisés rue des Marronniers par l'entreprise ROGER MARTIN.

Afin de finaliser ce projet et d'agrémenter la rue le Conseil Municipal décide d'acquérir des jardinières pour un montant 1 699.10 € TTC auprès de l'entreprise KG MAT Collectivité.

La sécurité est un souci majeur de la municipalité qui rappelle à tous que la vitesse au cœur du village est limitée à 30 Km/H.

Certains conducteurs ont maintenu leurs habitudes de circuit en empruntant la rue du Château puis la rue de l'Église alors que la rue des Marronniers est à nouveau praticable. Cela densifie la

circulation automobile dans le centre alors que nous avons la chance d'avoir une voie départementale qui dessert le village.

Pour pallier ce problème et éviter des accidents, la municipalité se trouve dans l'obligation de prendre de nouvelles mesures.

Par ailleurs, des contrôles ponctuels de vitesse seront effectués par la gendarmerie afin de dissuader les éventuels contrevenants.

5. MARCHE de MAITRISE D'ŒUVRE RUE des VIGNES, RUE du COTEAU

L'année 2012 verra la réfection de ces deux rues.

Le Conseil Général qui prend en charge la bande de roulement et 50% du coût de la maîtrise d'œuvre souhaitait faire cette route dès 2011.

A la demande de la municipalité, cette opération a été reportée en 2012 afin que cette route ne soit pas endommagée par les travaux en cours.

Un plateau ralentisseur sera installé au carrefour de la rue de l'Eglise et de la rue des Vignes. Les trottoirs ainsi que des places de stationnement matérialisées seront mis en place.

Sur la rue du Coteau le trottoir passera derrière la GBA béton pour ensuite longer les maisons et rejoindre le rond-point de la RD1.

La Commission d'appel d'offres a retenu le cabinet BEREST en qualité de Maître d'œuvre pour réaliser les études relatives à la réfection des rues des Vignes et du Coteau pour un montant de 14 064.96 € TTC.

Pour la mise au point du projet, un relevé topographique de ces rues est nécessaire.

Le Cabinet BEREST est en mesure de réaliser cette prestation moyennant 2 930.20 € TTC.

6. MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEMARCHE D'ELABORATION D'UN PROJET PARTAGE TERRITOIRE ET EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UN OUTIL COMMUN DE GOUVERNANCE DE TYPE SYNDICAT MIXTE

Une démarche devant aboutir à la mise en place d'un projet partagé a été validée par les élus des 7 Communes (**Auxon-Dessous, Geneuille, Cussey sur l'Ognon, Chevroz, Devecey, Châtillon le Duc et Auxon-Dessus**) ainsi que par les Présidents de la Région, du Département, de la CAGB et de la CCVDB (Communauté de Commune du Val de la Dame Blanche).

La commune d'Auxon Dessus étant l'initiatrice de ce projet, le Maire Mr Rutkowski en est naturellement le coordonnateur.

Les Communes organisent le groupe Urbanisme & Foncier.

L'assistance d'un cabinet d'études disposant des compétences techniques s'imposait. Le Cabinet CHARTIER a été retenu pour ce marché moyennant un montant de 51 941.25 € HT.

Le paiement de ce marché : 16000€ pour les 7 Communes sera réparti au prorata du nombre d'habitants par Commune soit :

<i>Communes</i>	<i>Nombre d'habitants</i>
<i>Auxon-Dessus</i>	<i>1124</i>
<i>Auxon-Dessous</i>	<i>1176</i>
<i>Geneuille</i>	<i>1295</i>
<i>Cussey sur l'Ognon</i>	<i>947</i>
<i>Chatillon le Duc</i>	<i>2014</i>
<i>Devecey</i>	<i>1427</i>
<i>Chevroz</i>	<i>104</i>

<i>Le Conseil Régional :</i>	<i>12 000 €</i>	<i>(groupe transport)</i>
<i>Le Conseil Général :</i>	<i>12 000 €</i>	<i>(groupe environnement)</i>
<i>La CAGB :</i>	<i>9 000 €</i>	<i>(groupe économie)</i>
<i>La CCVDB :</i>	<i>3 000 €</i>	<i>(groupe organisme et foncier).</i>

7. EXPLOITATION DES COUPES HIVER 2011

Des coupes de bois doivent être effectuées sur deux parcelles pour la mise à 2 fois 2 voies de la RD1 (parcelles 1 et 16).

Cette nouvelle route pour laquelle la municipalité a œuvré avec force éloignera les nuisances sonores de notre village.

I Choix de l'entreprise d'exploitation forestière :

La Commune confie l'exploitation forestière (façonnage et débardage) des coupes de bois dans la parcelle 1 à l'entreprise **SYLVAGEST** au prix de 15 €/m³ de grume, 55 €/heure de câblage et 16 €/stère pour la trituration soit pour 90 m³ de grumes et 8 heures de câblage 1790 € de frais d'exploitation et pour 150 stères de bois d'industrie 2 400 € de frais d'exploitation.

II Contrat d'approvisionnement/vente aux adjudications assistance à l'exploitation

La Commune d'Auxon-Dessus donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois d'œuvre de hêtres, de résineux, ainsi que de produits forestiers destinés à la trituration et provenant des parcelles de la forêt, pour un volume prévisionnel de 160 m³ de feuillus et 500 m³ de résineux.

Le montant prévisionnel des travaux d'abattage et de vidange des parcelles de résineux s'élève à 4 375 €.

Les bois seront livrés façonnés, bord de route.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil Municipal confie à l'ONF une mission de cubage avec classement.

L'ONF reversera donc à la commune d'Auxon-Dessus la part des produits nets encaissés qui lui revient.

III Ventes en Mairie de lots de bois de chauffage sur pieds :

Le Conseil Municipal décide de vendre en mairie avec ouverture au public les lots de bois de chauffage dans la parcelle 1 et confie à l'ONF une mission de cubage sans classement des grumes pour le lot de chênes et de divers.

8. DISSOLUTION DU SIRE MARPA ET REPARTITION DES BIENS

Les études de faisabilité du Syndicat Intercommunal pour la création d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées nommé SIRE MARPA sont maintenant terminées.

L'objet même du syndicat n'ayant plus raison d'être, la Commune d'Auxon-Dessus se prononce favorablement à la dissolution, dès à présent, du SIRE MARPA.

9. ADHESION OU NON AU SYNDICAT DE LA MARPA

La concertation conduite entre les Communes pour la réalisation ou non d'une structure non médicalisée pour personnes âgées à Ecole-Valentin est arrivée à son terme.

Le projet proposé consiste à créer un syndicat intercommunal qui aura pour objet la construction et l'entretien de bâtiments d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA). La gestion de cette MARPA se fera indépendamment.

Ce projet de 3,5 millions d'euros est conduit par la commune d'Ecole-Valentin. Initialement le terrain de cette maison devait être offert par ladite Commune. Les propositions ont évolué et le terrain nous est désormais vendu, ce qui représente pour Auxon-Dessus un coût de 4€ par habitant pendant 5 ans + 1€ chaque année afin de financer le fonctionnement.

Ce projet devient très onéreux et discutable car, par ailleurs des investisseurs privés souhaitent monter sur la commune d'Auxon Dessus un projet identique qui, lui, serait sans impact sur le budget communal et équivalent au projet MARPA.

*Le Conseil Municipal décide donc à **14 voix pour et 1 voix contre** de refuser d'adhérer à ce syndicat intercommunal.*

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL

Décès :

Madame **Chantal MATHEZ** née MONIGADON le 24 août

Madame **Octavie GUILLAUME** le 29 septembre

Naissances :

KOLTES Esteban né le 15/07/11

LAURENT - ALVES Judith née le 15/07/11

HUBERT Axel né le 14/08/11

LANDRY Enola née le 31/08/11

TROUTTET Marie née le 10/09/11

DÉCÈS DE MME OCTAVIE GUILLAUME

Figure emblématique du village, Octavie vient de nous quitter après avoir fêté ses 101 ans il y a quelques mois.

Arrivée parmi les Chn'illons en 1954, Octavie, très dynamique ne savait pas rester en place. A 95 ans, elle s'impliquait encore dans la décoration de l'église, assistait aux réunions du club des acacias, faisait son jardin, sa cuisine et était toujours autonome.

C'est au début de l'année 2010 que son état de santé s'est dégradé l'obligeant à quitter sa maison à laquelle elle était si attachée.

Accueillie aux Tilleroyes puis à Cirey les Bellevaux, elle était très entourée par les équipes médicales et ses nombreux amis qui ne l'ont jamais abandonnée.

A sa famille, le Maire et les Conseillers Municipaux présentent leurs sincères condoléances.

LE CLUB DE LOISIRS « Les Acacias » a repris ses activités jeudi 8 septembre.

Les réunions ont lieu chaque quinzaine le **jeudi après-midi** à partir de 14 heures. Au programme, jeux de société (**tarot, scrabble, triomino, crapette**, etc) ou extérieurs (pétanque) et bonne humeur ! Une fois par mois environ, animations spécifiques.

Le Club est ouvert à tous (cotisation annuelle : 20 €) ; nous attendons avec impatience de nouveaux membres lors de l'Assemblée Générale du **jeudi 6 octobre prochain à 14 h** (salle polyvalente à la Mairie) Ils pourront proposer de nouvelles idées d'activités.

Renseignements et inscriptions au **06 85 11 23 61**

FESTIVAL DE FILMS

Le festival des films « **ALIMENTERRE** » projette et met en débat les questions cruciales liées à l'alimentation et à l'agriculture.

La projection du film « **GLOBAL STEACK** » suivie d'un débat aura lieu à la

Salle des fêtes d'Auxon-Dessus

Le vendredi 14 octobre à 18h30

Venez nombreux, vous serez surpris et verrez l'alimentation différemment.

VOYAGE À GRANDE VITESSE EN AVANT-PREMIÈRE LE 07 DÉCEMBRE 2011

La Municipalité est heureuse de proposer 150 places pour un voyage à Grande Vitesse en avant-première le 07 décembre prochain.

Les habitants du village qui sont intéressés doivent s'inscrire en mairie le plus rapidement possible.

Cette journée débutera à 9h15 en gare d'Auxon, départ 10h25 pour Mulhouse, visite de la gare de Belfort Montbéliard et retour à Auxon vers 15h35.

REUNION PUBLIQUE

La municipalité vous convie à une réunion publique

Vendredi 4 novembre à 20h00

Salle des fêtes du village.

Tous les sujets pourront être abordés.

Vous pouvez également faire parvenir vos questions dès maintenant à la mairie afin de nous permettre d'y répondre le plus précisément possible.